

Étape 2

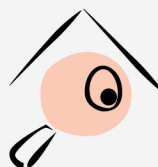
Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil

MaPrimeRénov' **Rose** : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)



Bonus et rénovation globale

Mes bonus **France Relance**



Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de **MaPrimeRénov'** ?

Je peux **déposer mon dossier**

- à partir du 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir du 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux **lancer mes travaux**

dès le 1^{er} octobre 2020

Je peux **demander mon bonus**

- dès le 1^{er} janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une **rénovation globale** ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur www.maprimerenov.gouv.fr

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes autres **aides financières**

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec** :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.





Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les **Certificats d'économies d'énergie** bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

** MaPrimeRénov' ne peut pas se cumuler avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

MaPrimeRénov' **Rose** : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE	
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	10 500 €	
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	500 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	500 €	
	Audit énergétique	-	-	-	
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	2 727 €	
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	2 727 €	
	Chauffage solaire	-	2 727 €	2 727 €	
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	2 727 €	
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	2 727 €	
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €	
	Poêles à granulés	-	545 €	545 €	
	Poêles à bûches	-	545 €	545 €	
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	545 €	
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	491 €	
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €	
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €	
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	137 €	
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	125 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	84 €	
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement	
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-	
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	220 €
		Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/équipement	39 €/équipement	
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m ²	
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m ²	
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m ²	18 €/m ²	25 €/m ²	
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m ²	11 €/m ²	18 €/m ²	
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m ²	
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m ²	
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m ²	3 €/m ²	

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.